



AVIS DE DÉSIGNATION

Membre de la communauté au conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe

Avis est donné à la population du territoire du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) qu'un processus se tiendra afin de désigner un membre représentant de la communauté au conseil d'administration du CSSSH.

Le conseil d'administration est composé de quinze membres, soit cinq parents d'élèves, cinq membres du personnel (un enseignant, un professionnel non enseignant, un membre du personnel de soutien, un directeur d'établissement et un membre du personnel d'encadrement) et cinq représentants de la communauté. Sur les cinq postes prévus pour les représentants de la communauté, un poste est ouvert aux candidatures. **Le mandat se termine au 30 juin 2029.**

Peut se porter candidat un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire, qui n'est pas membre du personnel du CSSSH et possédant les qualités et conditions requises.

Un poste est ouvert aux candidatures

Profil recherché selon le poste ouvert

Profil 3 : une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un formulaire de mise en candidature disponible sur le site Internet du CSSSH, à l'adresse suivante :

<https://www.csssh.gouv.qc.ca/candidatures-ca/>

L'original du formulaire de mise en candidature doit être transmis au Secrétariat général au plus tard **le 21 septembre 2026, à 16 h**, à l'adresse courriel suivante : secgen@csssh.gouv.qc.ca

Les membres de la communauté intéressés à soumettre leur candidature sont invités à une soirée d'information sur les rôles et responsabilités d'un membre du conseil d'administration qui se tiendra le 15 septembre 2026, à 18 h 30. Ils sont priés de confirmer préalablement leur participation, par courriel, à l'adresse suivante : secgen@csssh.gouv.qc.ca Le lieu de la rencontre sera alors communiqué.



Conditions et qualités requises

- Avoir 18 ans accomplis ;
- Être citoyen canadien ;
- Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire ET depuis au moins 6 mois au Québec ;
- Ne pas être en curatelle ;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.

Sont inéligibles

- Un membre du personnel du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe ;
- Un membre d'un conseil d'une municipalité ;
- Un membre de l'Assemblée nationale ;
- Un membre du Parlement du Canada ;
- Un juge d'un tribunal judiciaire ;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation ;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation ;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis) ;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste.

Processus de désignation et annonce

Le nouveau membre représentant de la communauté sera désigné par l'ensemble des membres du conseil d'administration, qui se réuniront à cette fin lors d'une séance extraordinaire dont la date reste à déterminer.

L'identité du nouveau membre de la communauté désignée sera communiquée lors de cette séance.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez vous adresser à M^e Marie-Claude Laplante, secrétaire générale, à l'adresse courriel secgen@csssh.gouv.qc.ca ou consulter le site Internet du CSSSH à l'adresse suivante :

<https://www.csssh.gouv.qc.ca/csssh/gouvernance/conseil-dadministration/>.

Patrice Brisebois, directeur général par intérim

Le 20 août 2026

Date